

SM le Roi s'entretient à Paris  
avec le président français

**Nouvelle dynamique  
de coopération**



P.2

# L'Opinion

Directeur : Jamal HAJJAM  
Rédacteur en chef : Ali BENADADA

Mercredi 11 Février 2015 / 21 Rabiï II 1436 • Numéro : 17.575 • Prix : 3,00 Dh

## Opération de régularisation des sans papiers

# Près de 18 mille cartes de séjour octroyées à des demandeurs de 116 nationalités

**17.916** étrangers qui étaient en situation irrégulière ont pu obtenir leur titre de séjour au Maroc, a annoncé lundi, à Rabat, M. Charki Draiss, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur qui s'exprimait lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan quasi-définitif de l'opération exceptionnelle de régularisation des étrangers au Maroc. Sur les 27.332 demandes de régularisation déposées, 65% ont reçu une réponse favorable, un taux qui atteint les 100% en ce qui concerne les femmes et les enfants. A noter que les requêtes enregistrées par les autorités marocaines ont émané d'étrangers de 116 nationalités.

M. Anis Birou, ministre des Marocains résidents à l'étranger et de la migration, a insisté dans son intervention sur la logique qui a guidé la mise en place et le déroulement de l'opération de régularisation des étrangers sans papiers, initiée par SM le Roi Mohammed VI, et la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile. L'approche est à la fois humanitaire et socioculturelle, s'appuyant sur la Constitution du Royaume, ses engagements internationaux et les principes des Droits de l'Homme, visant fondamentalement la gouvernance

des flux migratoires et l'intégration des étrangers régularisés dans le tissu socioéconomique national.

Concernant les demandeurs d'asile, Mme M'Barka Bouaïda, mi-

reconnus comme tels par la représentation du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies à Rabat, 553 seulement se sont présentés pour obtenir un titre de séjour, toutes leurs

cisé que le soutien financier de l'UE ne dépasse pas 10 millions d'euros, somme jugée modique par rapport à ce que dépense le Maroc dans la mise en œuvre de sa politique de gestion

soutien politique.

60% des demandes de régularisation ont été déposées par des étrangers vivant au Maroc depuis au moins cinq ans. 24% sont des sénégalais, 19% des syriens, 8,9% des camerounais, 8,7% des nigériens, 8,3% des ivoiriens, 5% des guinéens, 4,9% des congolais et 4% des maliens. C'est la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, qui vient en tête des régions ayant reçu des demandes de régularisations, près de 30% du total, suivi du Grand Casablanca, 23%, de l'Oriental, près de 10%, de Fès-Boulemane, 9,8% et de Tanger-Tétouan, près de 9%. Stratégie nationale de l'immigration et de l'asile

Les étrangers en situation irrégulière, qui ont vu leurs demandes rejetées, peuvent toujours présenter un recours auprès d'une commission nationale créée à cet effet, M. Draiss ayant insisté sur le fait que l'approche adoptée à ce sujet est beaucoup plus humanitaire que purement administrative. Quand à ceux qui ne sont pas intéressés de rester au Maroc et pensent toujours à franchir illégalement les frontières pour se rendre



nistre déléguée aux Affaires étrangères, a indiqué que sur les 853 cas consignés par le Bureau des Réfugiés et des Apatrides, qui sont tous ceux

demandes ayant été acceptées. Aucun chiffre sur le coût de cette opération n'a été transmis à la presse, mais Mme Bouaïda a clairement pré-

des flux migratoires. Mme Bouaïda a tenu à souligner que ce qui était essentiellement recherché de la part des partenaires européens, c'était leur

Ahmed NAJI

» Page 2

Opération de régularisation des sans papiers

## Près de 18 mille cartes de séjour octroyées à des demandeurs de 116 nationalités



en Europe, M. Birou a martelé que le Maroc est un État de Droit et que la lutte contre les réseaux de trafic d'être humains est aussi vigoureusement menée, avec autant d'attachement au respect des Droits humains.

105 bandes de passeurs ont été démantelées l'année dernière, à indiqué M. Draiss, ajoutant que pas moins de 87 assauts de immigrés clandestins contre le mur d'enceinte de la préside occupée de Mellilia ont été stoppés par les forces de l'ordre marocaines. Après la projection d'un film tourné sur le camp installé par des clandestins étrangers dans la forêt de Gourougou, aux environs de Nador, les tentatives d'entrée en force à Mellilia, ainsi que l'arrestation desdits clandestins et leur prise en charge par les services de sécurité et des ONG, dont le Croissant rouge marocain, M. Draiss a mis l'accent sur le comportement humanitaire adopté par les autorités marocaines envers ces étrangers. Il a, ainsi, formellement démenti fermement les allégations de mauvais traitements dont des médias européens accusent quelques fois le Maroc.

La stratégie nationale de l'immigration et de l'asile s'articule autour de quatre axes essentiels, a expliqué M.



Birou, visant à faciliter l'intégration des immigrés régularisés, la mise à niveau du cadre réglementaire, la mise en place d'un cadre institutionnel adapté et la gestion des flux migratoires dans le respect des Droits de l'Homme. Concrètement, cette stratégie comporte 11 programmes d'action, 7 sectoriels et 4 transverses, ciblant 27 objectifs spécifiques, qui sont déclinés en 81 actions et projets. Mahjoub Hiba, délégué intergouvernemental aux droits de l'Homme, a affirmé, de son côté, que sur Hautes instructions Royales appelant à l'élaboration d'une nouvelle politique migratoire, des mesures ont été prises, notamment la mise en place d'une Commission interministérielle, pour la promotion du cadre juridique de l'immigration au Maroc, à travers la

mise en place d'un système législatif intégré. Dans ce sens, trois projets de loi ont été conçus portant sur l'immigration, le droit d'asile et la lutte contre la traite des êtres humains.

Ahmed NAJI

6ème  
du «Marrakech  
**Menaces tra  
conflits mal é  
de sépa**

Responsables et e